



DELIBERATION N° 11 - POINT 12

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 26 AVRIL 2019

PROJET DE DECISION DU CA DE NE PAS OPPOSER LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE AUX 400
REUNIONNAIS BENEFICIAIRES DE BONS ACT DE 2012 A 2014 QUI EN DEMANDENT LE
REMBOURSEMENT

Le Conseil d'administration de LADOM, réuni le vendredi 26 avril 2019, approuve le projet de décision du CA de ne pas opposer la prescription quadriennale aux 400 Réunionnais bénéficiaires de bons ACT de 2012 à 2014 qui en demandent le remboursement.

Nombre de présents : 8
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 2

VOTE

Pas d'abstention :
Pas de voix contre

Pour la DGOM,
Emmanuel BERTHIER


Directeur Général des Outre-mer

Pour LADOM,
Philippe JOCK


Président du Conseil d'Administration